



DEPARTEMENT DU VAR
VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER
DEROGATION TEMPORAIRE DE TONNAGE

La Seyne-sur-Mer, le 21 Novembre 2018

Pôle Aménagement Urbanisme et Planification
Affaire suivie par Patrick RAYMOND (04.94.06.94.18)

SOCIÉTÉ EPFPACA
Immeuble Les NOAILLES
62/64, La CANEBIERE, CS 10474
13 207 MARSEILLE Cédex 01

N/REF : S.T. 015-2018/PR

V/REF : Demande du 21/11/2018

Objet : Demande de dérogation de circulation pour véhicules de plus de 3,5 tonnes

DEROGATION TEMPORAIRE

Un véhicule de plus de 3,5 tonnes (camion + pelle mécanique / 40 tonnes) de la Société BEAUSSIRE sera autorisé à circuler **sur le chemin de MAUVEOU et le chemin Fernand BONIFAY, afin de livrer la pelle mécanique sur le terrain concerné pour la réalisation des opérations de fouilles archéologiques préventives, pour le compte de l'INRAP.**

Pour ce véhicule d'un tonnage supérieur à 3,5 tonnes (40 tonnes), cette autorisation ne vaut que pour les travaux concernés.

Cette autorisation prendra effet **le Lundi 26 Novembre 2018 pour une durée de 15 jours environ.**

Le pétitionnaire, ou toute personne ou Société agissant pour le compte de celui-ci, sera responsable tant vis-à-vis de la Commune que des tiers de toutes détériorations ou éventuels incidents causés par les passages de leurs véhicules.

Pour le Maire,
L' Adjoint Délégué aux Travaux


Claude ASTORE

1 copie à la Police Municipale